

**DELIBERATION**

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 14 septembre 2021</b>
<b>Délibération n° : 2021_40</b>
<b>Date de convocation : 08 septembre 2021</b>

**Objet : Création de poste d'agent de maîtrise - Rectification**

Par la suite d'une convocation en date du 08 septembre 2021, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont réunis à la salle des fêtes d'Arvieux, le 14 septembre 2021 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

**Président :** Christian BLANC

**Secrétaire de séance :** Valérie GARCIN-EYMEOUD

**Région :** Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, présente (6 voix) ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, présente (6 voix)

**Département :** Valérie GARCIN-EYMEOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, présent en visioconférence (3 voix)

**Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras :** Charles LACROIX, Conseiller communautaire, excusé ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

**Communes :**

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Nicolas CRUNCHANT (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, absente
- **Ceilac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, excusée ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée
- **Eyglis** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Jeanne FAVIER-CARGEMEL (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, absent
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, présent (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, présent en visioconférence (1 voix)

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39 ;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018\_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024 ;
- La loi 84-53 notamment son article 34 ;
- Le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;
- Le décret 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrises territoriaux
- La décision du Président en date du 17 décembre 2020, approuvant le volet 2 des lignes directrices de gestion « promotion et valorisation des parcours professionnels » ;
- La délibération 2021\_30 du Parc du Queyras, en date du 29 juin 2021, portant sur la création d'un poste d'agent de maîtrise ;
- Le tableau des effectifs du Parc Naturel Régional du Queyras ;

**Considérant :**

- La nécessité de créer un poste d'agent de maîtrise, filière technique, afin de pourvoir aux nécessités de service ;
- Qu'il revient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois,
- La nécessité d'annuler et de remplacer la délibération 2021\_30.

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 17/09/2021

Reçu en préfecture le 17/09/2021

Affiché le

ID : 005-250500600-20210914-2021\_40-DE

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 14 septembre 2021</b>
<b>Délibération n° : 2021_40</b>
<b>Date de convocation : 08 septembre 2021</b>

Objet : **Création de poste d'agent de maîtrise - Rectification**

**Le Comité syndical, réuni le 14 septembre 2021, après en avoir délibéré et voté par, décide :**

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de suffrages : 37  
Nombre de membres présents : 16  
Nombre de membres représentés : 02

**Nombre de suffrages exprimés : 32**  
Votes Contre : 00                      Pour : 32  
Abstentions : 00

De créer un poste de catégorie C d'agent de maîtrise à temps complet, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2021 ;

D'autoriser le Président à signer tout arrêté et à prendre toute disposition nécessaire pour l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

**Le Président**  
**Christian BLANC**

